

Groupe Thématique « Sclolarité »

Relevé de conclusions de la séance du 28 mars 2017

Présents : Nathalie Lami, Claire Blin, Laurent Neauport, Farida Khennane, Alexandre Leccas, Estelle Mercier, Christine Collet, Marjory Chambon, Isabelle Ringard, Jean-Marc Bayle, Martine Cahon, Christelle Clasquin, Marie-Christine Kerhuel

Excusés : Yannick Franche, Marie Bakhtiari

Rédactrice : Camille Pachot

Ordre du jour : Ebauche des premières propositions d'organisation de la nouvelle université

Lors des premières réunions du Groupe Thématique « Sclolarité », les membres ont balayé l'ensemble des points à retenir dans le cadre de la construction de l'organisation des services. Le groupe a débuté ce travail par le niveau universitaire qui, bien que léger, doit être entièrement pensé et construit puisque nouveau. Les membres du groupe proposeront une organisation dite cible puis s'accorderont sur ce qu'il est possible de mettre en place au 1^{er} janvier 2018 en fonction des moyens actuels.

1. Conventions

La question de la gestion des conventions est transverse à plusieurs groupes de travail. Il intéresse particulièrement le Groupe Thématique « Sclolarité » qui souhaite voir les circuits et procédures se clarifier. Le groupe indique que ces questions doivent être prioritaires et que des moyens doivent être mis en œuvre pour cette amélioration. Les moyens restent à déterminer. Ils pourraient prendre la forme d'un développement d'outil, de la désignation d'un référent ou d'une organisation dédiée par exemple.

2. Pilotage de la politique et de la mise en cohérence au sein des facultés

Il est rappelé qu'au niveau universitaire, la structure d'appui sur les questions de sclolarité doit être un appui administratif, c'est-à-dire fournir un accompagnement et une expertise administrative. Le groupe fait apparaître deux options d'organisation : une cellule centrale avec des relais dans les facultés ou une cellule centrale qui fait suivre elle-même l'information dans les facultés. Le groupe préconise une organisation centrale s'appuyant sur des relais au sein des facultés. L'idée serait alors de faire des réunions régulières (trimestrielles par exemple) et thématiques en fonction des besoins. Ces réunions seraient composées *a minima* des référents facultaires et universitaire. Le rôle de la structure d'appui serait de transmettre les orientations politiques, de centraliser les actions facultaires, de les mettre en commun et en cohérence, de proposer des outils et modes de fonctionnement aux facultés, de répondre aux besoins d'information du vice-président et être force de proposition. La structure devra rester souple et légère.

3. Coordination des enquêtes et remontée d'indicateurs

Le groupe note qu'une coordination pour la réponse aux diverses enquêtes est nécessaire. Une identification claire des interlocuteurs en charge de chaque enquête est primordiale afin d'éliminer le risque de voir une enquête laissée sans réponse. Un recensement des enquêtes est recommandé pour s'assurer que toutes sont prises en compte, notamment celles qui sont spécifiques à la médecine ou à la formation continue par exemple. Ce chantier sera à construire en lien avec le Groupe de Travail « Aide au Pilotage ».

Pour les indicateurs, un agent au niveau universitaire est indispensable sur ces sujets puisqu'une réponse unique doit être donnée. Le groupe se demande si la tâche ne pourrait pas être confiée au coordinateur de l'offre de formation.

4. Outils nationaux (APB, Campus France, Portail Master)

Pour rappel, le groupe avait déjà évoqué son souhait de voir l'existence d'un référent par outil et par faculté. Ces référents seraient en lien avec un référent universitaire en charge de tous les outils nationaux, lui-même en relation avec les tutelles et référent pour l'établissement. Ce dernier aurait à charge la délégation des droits dans les facultés, la vérification de la cohérence des données et des paramétrages, ainsi que l'établissement des bilans pour la présidence. Il pourrait également, selon les possibilités, s'occuper de la coordination des procédures. Le groupe souligne que la mise en place de ces référents doit se faire dès janvier 2018 mais que les questionnements doivent s'effectuer bien en amont, les paramétrages de certains outils s'opérant en septembre.

5. Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) et calendriers

A Paris-Sorbonne, il existe 2 MCC (Licence/Masters et MEEF). A l'UPMC, la médecine compte plusieurs MCC tandis que les sciences n'en compte qu'une.

Dans la nouvelle université, il est prévu que les MCC et les calendriers soient votés dans les conseils des facultés puis passent devant les conseils centraux. Le groupe note qu'une vérification de la cohérence entre les facultés doit être faite avant le passage devant les conseils de facultés. Une coordination au niveau universitaire permettrait d'assurer cette cohérence. Cette fonction ne nécessite pas un ETP complet, la mission étant très ponctuelle. Le groupe souligne également que le premier vote de toutes les MCC pourrait demander un travail conséquent. C'est pourquoi il n'exclut pas la possibilité, après la première année, de focaliser le vote sur les modifications afin d'alléger le processus. Les membres du groupe indiquent que les MCC votées pour l'année à venir seront conservées au sein des facultés sur l'année scolaire transitoire 2017/2018.

6. Pilotage du projet d'un SI étudiant commun

La mise en place d'un SI étudiant commun étant, à long terme, un objectif à atteindre, le groupe se demande si la mise en place du chantier ne devrait pas se faire dès à présent. Dans ce cas, la mission devrait se placer au niveau universitaire afin de pouvoir bénéficier d'une vision transversale et d'un appui politique. Un comité de pilotage pourrait être mis en place, réunissant les acteurs de la scolarité et la DSI. Actuellement, il existe dans les deux établissements un bureau de support au SI étudiant au sein de la DGFIP (UPMC) et un bureau Apogée à la direction formation et scolarité (Paris-Sorbonne) pour l'AMOA. Les supports techniques de la DSI viennent ensuite en maîtrise d'œuvre.

7. Points divers

Veille réglementaire

La veille réglementaire sera universitaire avec une diffusion au sein des directions de formation et de scolarité au sein des facultés. Le groupe imagine la création d'un ou plusieurs postes avec un profil juridique au niveau universitaire pour toutes les questions juridiques liées à la formation telles que la veille, les saisines, les aspects juridiques des conventions, etc. Cette hypothèse sera à discuter avec le Groupe de Travail « Affaires Juridiques et Institutionnelles ».

Certification informatique C2I

La certification C2I devrait *a priori* demeurer facultaire étant donné les spécificités. A Paris-Sorbonne, l'UFR de sociologie prend en charge cette certification. Il existe également le C2I2e à l'ESPE. A l'UPMC, le C2I de niveau 1 porté par l'UTES, et un C2I de niveau 2 se trouve en médecine.

Taxe d'apprentissage (TAP)

Il a été établi que la TAP fléchée reviendrait aux facultés (puisqu'elle est liée aux enseignements) et que la TAP non-fléchée serait universitaire, avec un modèle économique de reversion aux facultés à définir. La TAP et les sujets liés (gestion comptable, levée de fonds, déclaration des formations éligibles, etc.) nécessiteront une réflexion particulière.

Élaboration et vérification des documents et formulaires partagés

Une coordination sur l'élaboration des formulaires et la vérification de leur conformité serait souhaitable (ex. : conventions de stages, formulaire de remboursement, diplômes, etc.). Une mise en commun des bonnes pratiques et la révision des procédures devront être abordées dans le cadre des réflexions sur les questions pratiques.